

International

# PARADOXE DE LA FRANCOPHONIE : UN ESPACE ORGANISÉ EN QUÊTE DE SENS

Jean-Jacques Kourliandsky

29/03/2023

**Alors que la Semaine de la langue française et de la francophonie s'est achevée le 26 mars dernier, quelle est la pertinence de la francophonie, possible outil diplomatique culturel et linguistique ? Jean-Jacques Kourliandsky, directeur de l'Observatoire de l'Amérique latine de la Fondation, en analyse les nombreux paradoxes, que les positions du président Macron à ce sujet ont renforcés.**

La francophonie existe. Elle couvre de ses branches les cinq parties du monde. De Bruxelles à Montréal dans le « Nouveau Monde », en passant par Cotonou l'Africaine, et Port-Vila dans le Pacifique. Le français comme beaucoup d'autres langues reflète la diversité linguistique du monde. Une diversité qui doit, selon une Déclaration de l'Unesco en 2001, être protégée, à l'image de la biodiversité.

C'est en partie avec cette intention que la quasi-totalité des territoires où l'on parle français a créé différentes structures institutionnelles communes. Elles constituent un feuilleté complexe d'espaces coopératifs de grande extension. Il reste malgré tout un doute à éclairer. Le dénominateur commun de ces organisations structurant des coopérations linguistiques exprime une évidence qui semble-t-il va de soi. Pourtant, on ne perçoit pas de dynamisme particulier, offensif ou défensif. Il manque sans doute aujourd'hui comme hier un fil collectif directeur. Ceci ôte force et efficacité au dénominateur commun francophone.

Comment comprendre cette contradiction ? Celle-ci n'a rien de conjoncturel, mais est liée à l'histoire même de la francophonie. Comment entendre que cette langue, qui a su se doter de tant de structures coopératives, soit aussi peu rayonnante ?

## Un espace en expansion institutionnelle continue

La définition la plus simple de la francophonie est celle d'un espace où le français est utilisé en tout ou partie par les populations de divers territoires dans le monde. Le mot a été inventé par un

géographe de l'époque coloniale, Onésime Reclus, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il n'avait à ce moment-là et n'a eu pendant longtemps qu'un caractère descriptif.

La francophonie institutionnelle est apparue beaucoup plus tard. Elle s'est donné pour objectif la coordination des usagers de la langue, qu'ils soient sous l'autorité de gouvernements nationaux, régionaux et locaux, ou qu'ils soient de simples locuteurs de groupes humains sans représentation politique particulière. Cette émergence organisationnelle s'est faite dans le désordre et de façon tardive.

Cette régulation a été initialement le résultat d'initiatives venues d'Afrique ou de Canadiens français. C'est en effet à l'occasion du troisième congrès de la langue française au Canada, en 1952, qu'a été posée la première pierre. La seconde, à la fin des années 1960, a été le fait de trois chefs d'État africains, le tunisien Habib Bourguiba, le nigérien Hamani Diori, et le sénégalais Léopold Sédar Senghor. Le projet a pris forme à Niamey, capitale du Niger, l'année suivante, avec la fondation de l'ACCT, l'Agence de coopération culturelle et technique, matrice de l'OIF (Organisation internationale de la francophonie) actuelle.

Aujourd'hui, ce que l'on appelle francophonie a une architecture pyramidale. Au sommet, il y a une tête paradoxale, l'OIF. Paradoxale, dans la mesure où de façon illogique, elle a été la dernière inventée, en 2006. L'OIF, en 2006, a donc intégré des institutions préexistantes, créées depuis bien longtemps. La coordination des universités francophones date par exemple de 1961. Et l'Association des parlementaires de langue française de 1967.

Indépendamment de cette chronologie inversée, on constate une autre caractéristique tout aussi déconcertante. La francophonie initiale avait pour objet la mutualisation de territoires où la langue française bénéficiait d'un statut officiel, reflet d'un usage social et collectif de la langue – qu'ils soient européens comme la Belgique, la France, le Luxembourg, la Suisse, ou qu'il s'agisse d'anciennes colonies belges et françaises, d'Afrique et d'Asie, ou de terres américaines comme le Canada, le Québec et Haïti. Ce n'est aujourd'hui plus le cas. L'OIF rassemble en effet toujours des entités totalement ou partiellement francophones, mais aussi des pays qui ne le sont pas et même ne l'ont jamais été, comme la Bosnie-Herzégovine, la Corée du Sud, les Émirats arabes unis, le Kosovo, le Qatar ou encore l'Ukraine. Sur les 88 membres actuellement affiliés à l'OIF, seuls 32 ont le français comme langue officielle ou co-officielle.

Ce qui veut dire que les objectifs présents de la francophonie vont bien au-delà de la langue. La langue fait toujours l'objet de programmes particuliers et d'initiatives diverses, mais ces programmes cohabitent avec des thématiques relatives à la défense de la démocratie et des droits

de l'homme, le renforcement de la paix, le développement ou la protection de l'environnement, qui apparaissent redondants avec ceux des Nations unies ou du Conseil de l'Europe.

En marge de la pyramide OIF, d'autres structures ont été créées – associations diverses, ONG –, fondées sur la proximité linguistique. Un grand nombre coordonne des créateurs culturels francophones, écrivains, musiciens, réalisateurs de films. Des festivals dans divers lieux du monde les rassemblent par ailleurs avec régularité, par exemple à Caraquet (le Festival acadien), La Rochelle (Les Francofolies), Limoges (Les Francophonies), Montréal (Les Francofolies), Paris (le festival Francophonie métissée) ou Angoulême (festival du film francophone).

La vie de ces institutions, comme celle de toute organisation, génère en permanence de bonnes ou de mauvaises raisons de se perpétuer. Elles cherchent à capter de nouveaux membres. Ces dernières années, l'OIF a intégré neuf participants nouveaux : 2 en 2014 (le Kosovo et le Mexique) ; 3 en 2016 (l'Argentine, le Canada-Ontario, la Nouvelle-Calédonie) ; 4 en 2018 (la Gambie, l'Irlande, la Louisiane, Malte). Elles ont un agenda d'activités étendu. L'OIF se réunit par exemple en sommet tous les deux ans. Les Jeux de la francophonie suivent un rythme quadriennal.

## **Un labyrinthe de sens et un enchevêtrement de voies sans issue évidente**

Analystes, observateurs, journalistes, universitaires, curieux de la francophonie dressent tous un diagnostic parallèle. « Le rôle de l'OIF est complexe et nébuleux », ont par exemple écrit dans l'une des dernières publications de référence Maria Candea et Laélia Véron<sup>1</sup>.

La riche floraison institutionnelle qu'est la francophonie n'a pas plus historiquement qu'aujourd'hui réussi à doter le mouvement francophone d'une boussole commune cohérente. Dès le début, diverses contradictions, non résolues, ont érodé une ambition que l'on pouvait supposer partagée. Ce paradoxe n'a pas d'explication unique mais relève d'interprétations croisées, voire incompatibles, de la francophonie par ses diverses composantes.

Cette réalité reflète tout d'abord celle d'États ou de territoires qui sont francophones de longue date, et d'autres qui le sont comme conséquence de la colonisation. Les premiers privilégient les dimensions linguistiques et culturelles de l'OIF, articulées sur une diplomatie d'influence s'appuyant sur la langue. Les autres, pays du Sud, anciennement dépendants de la Belgique et de la France, mettent davantage l'accent sur l'aide au développement que peuvent, ou doivent, apporter les francophones du Nord, en raison de leur richesse et de leur passé colonial.

La francophonie est parallèlement, pour certains, un espace de légitimation internationale, bien avant d'être un espace de coopérations linguistiques, voire de solidarités diverses entre pays ayant la langue française en partage. Le Québec avait montré la voie dans les années 1960-1970. Province canadienne, ayant une base indépendantiste forte, le Québec a obtenu d'Ottawa le droit exceptionnel de pouvoir adhérer à une organisation internationale, l'OIF. Ce qui a engendré un effet domino, le gouvernement canadien « encourageant » d'autres adhésions provinciales (Nouveau-Brunswick et Ontario), pour banaliser celle du Québec.

L'OIF est ainsi devenue au fil des années un espace aussi compétitif que coopératif. Le gouvernement fédéral du Canada a progressivement disputé à la France son rôle de centre de la francophonie, revendiquant sièges et conférences. L'OIF a également été instrumentalisée par Ottawa comme voie facilitant la présence canadienne dans les anciennes colonies africaines de la Belgique et de la France, riches en potentialités énergétiques et minières.

Cette dimension moins linguistique et culturelle a ouvert un espace diplomatique aux États en quête de reconnaissance internationale. L'OIF, en effet, institution peu contraignante, permet dans un délai relativement limité d'effectuer avec succès les démarches d'adhésion. Le Kosovo, qui peine à se voir reconnaître la qualité d'État à part entière, a donc choisi entre autres options d'entrer dans l'OIF. L'Ukraine, dont l'existence est contestée par son voisin russe, et qui frappe sans succès aux portes de l'OTAN et de l'Union européenne, a suivi cette voie. L'Argentine a fait son entrée en francophonie avec d'autres préoccupations. Étranglé par sa dette extérieure, le pays frappe à toutes les portes, afin de trouver un maximum de soutiens internationaux. Qui plus est, ce geste peut être interprété comme un pas en direction de la France qui retarde la signature de l'Accord entre le Mercosur et l'Union européenne, accord qui apporterait selon Buenos Aires un « bol d'air » à ses exportations agricoles. De façon inattendue, suivant en cela l'exemple du Canada et du Québec, la France, aux prises avec le règlement on ne peut plus compliqué du contentieux calédonien, a facilité l'adhésion à l'OIF, organisation internationale, d'un TOM relevant de sa souveraineté, la Nouvelle-Calédonie.

L'élément sans doute le plus significatif de la francophonie est la montée en puissance d'une diplomatie linguistique et culturelle. Celle-ci est un instrument bien connu et documenté de l'influence extérieure des États. Le Canada, la France, le Québec en ont joué avec plus ou moins de bonheur. Cela dit, y compris à l'époque du général de Gaulle, et pendant plusieurs années, la diplomatie française n'a pas pensé la francophonie comme multiplicateur d'influence internationale. Le général de Gaulle privilégiait en matière culturelle, comme en bien d'autres, les relations bilatérales pour bonifier la projection extérieure de la France. Cela valait pour les anciennes colonies africaines de la France, l'ancienne Indochine, le Liban, comme le Canada et le

Québec. On se rappelle qu'en 1967, dans un discours prononcé sur le balcon de la mairie de Montréal, il avait encouragé les courants indépendantistes du Québec et provoqué une grave crise diplomatique avec les autorités fédérales canadiennes. Pour traiter avec les anciennes dépendances africaines, et après avoir tenté de construire une Communauté politique avec elles, il a doté le ministère des Affaires étrangères d'un double outil administratif financé avec générosité, afin de garantir la perpétuation de la présence tricolore, le ministère de la Coopération et la DGRST (Direction générale des relations scientifiques et techniques). Le général de Gaulle considérait les organisations multilatérales, qu'il s'agisse de la francophonie, du Marché commun, de l'OTAN, voire de l'ONU, comme des « machins »<sup>2</sup>. Ses successeurs, Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing, consolideront cette approche avec l'invention en 1973 des sommets franco-africains.

C'est quelques années plus tard, en 1986, qu'à l'invitation du président François Mitterrand a été organisé à Versailles le premier sommet de la francophonie. À ce moment-là, la France décide d'intégrer la coopération entre territoires partiellement ou totalement francophones dans sa diplomatie d'influence. Un secrétariat d'État spécifiquement dédié à la francophonie est créé. Les résultats de cette initiative, selon Hubert Védrine, conseiller diplomatique du président entre 1981 et 1986, puis secrétaire général de l'Élysée jusqu'en 1995, n'auraient pas été à la hauteur des attentes : « Pour affronter le rouleau compresseur anglophone, les francophones [ne doivent pas avoir] de complexes en parlant et écrivant dans leur langue [...]. Sinon, les sommets francophones ne seraient que des rencontres où l'on aborde en français le même agenda que celui d'autres forums internationaux, sans que l'usage du français en sorte renforcé »<sup>3</sup>.

Ce contexte incertain, côté français, permet peut-être de comprendre les doutes ayant accompagné la consolidation en 2006 de la francophonie institutionnalisée, comme l'OIF. Dès la mise en œuvre de la première organisation commune, l'ACCT en 1970, des concurrences sont apparues entre le Canada et la France. Très vite aussi, les querelles entre Ottawa et Québec ont perturbé la définition d'un dénominateur partagé. Ces dissonances ont été accentuées par les membres africains de l'OIF, qui ont souhaité donner à celle-ci une dimension plus développementaliste que linguistique et culturelle. Enfin, mais ce n'est pas le moindre des paradoxes pour un espace linguistique supposé commun, un nombre appréciable d'écrivains africains, canadiens, libanais ou québécois a contesté la distinction faite entre auteurs français et francophones<sup>4</sup>. Ils revendiquent une cohabitation aimable non pas entre Français et francophones, mais entre Français et locuteurs d'autres langues parlées dans les régions de langue française. Il peut s'agir, au Liban, du français et de l'arabe, ou au Sénégal du français et du wolof. Ils refusent, en conclusion, toute distinction entre le français de France et celui des autres, qualifié de francophone, qualificatif sans raison d'être, d'après eux, introduisant une sorte de hiérarchisation entre un centre détenteur des origines et une périphérie.

## La francophonie abandonnée par son noyau dur, la France ?

La francophonie souffre de la marche du monde. Il est difficile d'analyser ses incertitudes institutionnelles hors du cadre et du contexte internationaux dans lesquels elle est insérée.

Depuis la fin de la guerre froide, pèsent les influences multiformes de la mondialisation économique. La globalisation fabrique un monde obéissant aux normes unificatrices d'un marché en expansion indéfinie. Le marché valorise les économies d'échelle et sa logique naturelle est réductrice de diversités culturelles, environnementales, de genre, institutionnelles et linguistiques. La société d'économie globale s'efforce de fabriquer des individus consommateurs interchangeables, de Bruxelles à Pékin.

Les États-Unis, sortis vainqueurs de la guerre froide, vainqueurs diplomatiques et militaires, mais aussi économiques, financiers et technologiques, aspirent depuis les années 1990 à prendre la direction d'une réorganisation du monde, fondée sur sa marchandisation. Cette intentionnalité est porteuse d'une universalisation fondée sur les attributs du vainqueur, sa monnaie, ses entreprises, ses technologies, ses normes juridiques et morales, ses musiques et ses imaginaires et, « naturellement », sa langue. Les sociétés transnationales d'origine japonaise ou européenne, privilégiant la valeur profit, sont « montées dans ce train » et ont adopté pour elles-mêmes aussi la référence états-unienne.

Les petits États, mais aussi les puissances moyennes, perdent progressivement leurs capacités à influencer, voire, avec leur légitimité, leur raison d'être. Les normes du monde globalisé érodent et dévalorisent peu à peu leurs références collectives, qu'il s'agisse des solidarités nationales liées à l'État bienfaisant – acceptation de l'impôt, services publics, pensions par répartition – ou du respect des appartenances communes – langue nationale, symboles d'union nationale. *In fine*, cette remise à plat de la vie en commun interpelle de plus en plus violemment son contexte politique, c'est-à-dire la perpétuation de la démocratie comme cadre national régulateur pacifique de conflits.

Les chefs d'État ont à gérer les effets d'une mondialisation différentielle selon leur localisation. L'une, d'application universelle, touche les pays des cinq continents, et donc aussi les européens francophones, de Belgique, de France, du Luxembourg et de Suisse. L'autre, plus spécifiquement européenne, concerne un « vieux continent », et les francophones cités, à l'exception de la Suisse, engageant les États membres sur la voie redondante d'une convergence reposant sur les valeurs de l'économie globalisée et marchande. Tous les responsables politiques au pouvoir, selon des rythmes et une portée différenciés, se comportent de plus en plus, non pas en chefs d'État, dans

l'acceptation traditionnelle du terme, mais en « directeurs généraux » de pays-entreprise ou, selon une terminologie qui tend à s'étendre, en pays-marque, en situation de concurrence les uns avec les autres, et tous avec les entreprises transnationales du monde global. Ils le font en adoptant la norme de ce nouveau monde, adoptant sa langue et ses références culturelles, juridiques, morales et normatives. La façade institutionnelle et culturelle, venue d'une histoire partagée, reste en vigueur, mais elle est de moins en moins respectée et acceptée.

Les citoyens des pays membres de l'Union européenne vivent dans un environnement symbolique concurrentiel : doubles drapeaux sur les édifices publics – européen et national –, double définition des documents d'identité, avec un usage de deux langues, l'anglais et la langue nationale. On assiste à la création de doubles légitimités électorales représentatives, nationale et européenne, avec un usage généralisé de l'anglais par les institutions européennes, sur le mode des pratiques internes des entreprises transnationales.

Cette évolution a d'ores et déjà des conséquences sur le perçu et le vécu des administrations nationales. L'action extérieure de la France, pays centre de la francophonie, a perdu en 2022 son caractère spécifique. Sous la responsabilité d'un ministère de « la transformation publique », le gouvernement a uniformisé l'ensemble de la fonction publique. Comme dans les entreprises multinationales, les salariés de l'État auront désormais des fonctions de gestion générale indifférenciées, la même personne, en tant qu'« administrateur de l'État », pouvant avoir à traiter dans sa carrière agriculture et francophonie, éducation nationale et affaires consulaires. La diplomatie, selon les définitions classiques du mot, est censée être au service de l'intérêt national. Elle le défend de différentes manières, qui toutes prennent en compte la langue et la culture. Cela suppose l'existence d'un corps de fonctionnaires aux compétences particulières, formés à l'international, tout en ayant une forte conscience des intérêts qu'ils ont à garantir. Le 18 avril 2022, le *Journal officiel de la République française* a acté la fin progressive du corps diplomatique<sup>5</sup>. Cette mutation administrative, exceptionnelle par sa radicalité<sup>6</sup>, est cohérente avec le mouvement de l'histoire. En perte progressive de sens et de capacités, les États se transforment en acteurs parmi d'autres de l'économie globale, aux côtés et en concurrence avec les entreprises transnationales.

La diplomatie, dans un tel contexte, ne traite plus les mêmes objets qu'il y a une trentaine d'années, les hiérarchies et les priorités ne sont plus celles du « monde d'hier ». Langue et culture « nationales », diplomatie d'influence, ont perdu le sens qui était le leur encore en 1986, date du premier sommet francophone. L'un des meilleurs spécialistes français des relations internationales, Frédéric Charillon, en a fait, à son corps défendant, une démonstration éditoriale. Dans un de ses ouvrages publié en 2011, il a fait pour la dernière fois référence à la francophonie comme instrument d'une politique d'influence de la France<sup>7</sup>. Cette référence a disparu dans ses

derniers livres, parus en 2021 et 2022, années du premier quinquennat du président Emmanuel Macron.

Le président Macron a tiré les conclusions logiques de cette dérive vers un monde marchand, mono-culturel et unilinguistique. Il a banalisé la diplomatie et a aussi revendiqué la nécessité pour les francophones d'interpréter la diversité en accordant à l'anglais une place centrale. Les propos cités ci-après ont été tenus à Davos devant un public acquis à la cause de la francophonie : « certains auraient préféré que je ne m'exprime qu'en français, mais s'exprimer en anglais dans une enceinte réunissant la communauté des affaires, c'est d'abord utile, et c'est montrer que le français se construit [...] dans [le] plurilinguisme »<sup>8</sup>. Étudiant le concept de francophonie tel qu'il est entendu par le président français, un linguiste allemand, Jürgen Erfurt, a estimé que sa vision du plurilinguisme est « imprégnée de l'idéologie néo-libérale » et « consiste à pouvoir s'exprimer en tant que Français, en anglais, puisque les rapports économiques en vigueur dans le monde le requièrent »<sup>9</sup>.

De fait, la France – pays central du monde d'expression française – réduit progressivement la légitimité et la pertinence de continuer à s'exprimer, à écrire, à travailler et à se détendre en français. En dépit de la Constitution qui, dans son article 2, indique que « La langue de la République est le français » et de la loi 94-665, dite « Toubon », du 4 août 1994, qui a pour objet de protéger consommateurs et salariés contre tout usage abusif de l'anglais. De grandes entreprises, Air France (carte « Fréquence Plus » substituée par « Flying Blue », garantie « Air France Protect », conditions de voyage sur « TravelDoc », etc.), la SNCF (service « Trainline », anciennement « Captain Train »), la Banque postale (« Ma French Bank ») et d'autres services publics, offrent de plus en plus souvent leurs services en anglais. Depuis le 2 août 2021, la carte d'identité nationale est désormais bilingue, français-anglais. L'anglais, par ailleurs, élargit son périmètre dans l'éducation. L'extension des universités privées consacrées à l'étude du monde des affaires a transformé les écoles de commerce en *business schools*. L'essentiel des enseignements dans ces établissements se fait en anglo-américain. Au point que les diplômes délivrés dans l'éducation en général, publique comme privée, sont délivrés dans une terminologie anglo-saxonne (*Bachelor Master*).

Ces glissements linguistiques et culturels aux marges de la légalité répondent aux impulsions données par les donneurs d'ordre institutionnels et sociaux – entreprises privées et publiques, médias, système d'enseignement, influenceurs musicaux –, couverts par un laisser-faire des pouvoirs publics. En 1946, une campagne officielle invitait les Alsaciens et les Lorrains à délaisser l'allemand au bénéfice du français, « clef du succès ». Aujourd'hui, on assiste à la construction d'une programmation des cerveaux posant l'anglo-américain comme « clef du succès ». Le français et la culture qui lui est attachée sont exigés pour tout étranger souhaitant acquérir la nationalité

française. En revanche, la norme sociale imposée comme allant de soi, nouvel avatar de la « servitude volontaire »<sup>10</sup>, prime la substitution de la langue française par l'anglo-américain, et la culture qui l'accompagne : réalisation individuelle, rêve américain, bien-être personnel, technologies de pointe, nourriture, chansons, séries, etc.

La langue, dans un tel contexte, s'imprègne de plus en plus de termes venus d'outre Atlantique. Les mots reflétant des réalités nouvelles sont de moins en moins traduits. Il faut pour savoir exactement de quoi il s'agit se reporter à une source linguistique canadienne et québécoise. Et de plus en plus de mots français usuels sont remplacés par leurs équivalents anglo-américains. Ce phénomène est lisible dans les enseignes commerciales. Les magasins de plus en plus ne sont plus « ouverts » et « fermés », mais « open » et « closed ». Depuis quelques mois, les coiffeurs et leurs salons sont remplacés par des « barber shops ». Le calendrier social et commercial est de plus en plus rythmé par des « fêtes » venues du monde anglo-saxon : Saint Patrick, Halloween, Black Friday, etc.

« La couche yankee [...] au sein de la société française, est relativement récente », ont signalé dans une publication récente Jérôme Fourquet et Jean-Laurent Cassely. « Mais cette strate culturelle a vu son épaisseur se renforcer ». Au point qu'aujourd'hui, « les États-Unis sont une passion française »<sup>11</sup>.

L'université participe à la légitimation de ces évolutions culturelles et linguistiques. Soit en ironisant sur ceux qui prétendent préserver la priorité accordée au français dans la vie sociale, soit en les « ringardisant ». Un éminent directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Philippe d'Iribarne, a écrit sur le sujet un livre révélateur du méridien de référence des élites intellectuelles et marchandes, *L'étrangeté française*<sup>12</sup>. Étrangeté au regard de la langue et de la norme désormais dominantes, et légitimées comme telles, qui seules permettent, selon la professeure de lettres et traductrice Pascale Casanova, « d'évaluer, mesurer et comparer »<sup>13</sup>.

## **Conclusion. Le paradoxe de la francophonie serait-il le signe annonciateur de la disparition de la langue française ?**

La francophonie de manière générale et le français en France vivent aujourd'hui un moment d'incertitudes. Le paradoxe francophone doit sans doute beaucoup au flou linguistique hexagonal. La romancière algérienne Asia Djebar en a tiré une conclusion radicale sur « la disparition de la langue française »<sup>14</sup>. Ce constat est partagé par Régis Debray<sup>15</sup> qui, dans l'un de ses derniers

ouvrages, a écrit que « le français n'a plus de vie en France où règne actuellement l'*Homo economicus*, qui vit en anglais ».

Le français est ainsi progressivement relégué de la sphère publique et des activités les plus diverses. Il s'agit encore d'un non-dit. Mais cette évolution a été notée par divers gouvernements de pays membres ou proches de la francophonie. Trois d'entre eux, par ailleurs critiques à l'égard de la distance prise par la France avec les objectifs de la francophonie souhaités par l'Afrique, ont rejoint le Commonwealth, club des anciennes colonies britanniques : le Gabon, le Rwanda et le Togo.

Cela dit, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, en dépit de l'écrasante capacité abrasive du « cylindre anglo-américain », la créativité littéraire en français reste vivace d'Afrique et au Québec, en passant par Haïti, la Martinique, la Guadeloupe... et la France métropolitaine. Tout comme la vitalité associative aux quatre coins de la francophonie reflète une attente et une créativité citoyennes, ayant pour objet la perpétuation de la diversité culturelle.

*Cette note a été rédigée à partir d'un article publié dans la revue barcelonaise **Politica & Prosa**.*

1. Maria Candea, Laélia Véron, *Le français est à nous*, Paris, La Découverte, 2021, pp 127-141.
2. Dans un discours prononcé à Nantes le 10 septembre 1960.
3. Hubert Védrine, *Les mondes de François Mitterrand*, Paris, Fayard, 2016.
4. Voir à ce sujet, sous la direction de Véronique Corinus et Mireille Hilsun, *Lire et donner à lire les littératures francophones*, Rennes, PUR, 2022.
5. Décret 2022-561 du 16 avril 2022.
6. La quasi-totalité des pays du monde maintiennent la nécessité de disposer d'un corps de spécialistes garants, en raison de l'indépendance de leur statut et de leur formation, de la défense des intérêts nationaux. Voir à ce sujet la *Revista Mexicana de Política Exterior*, « Diplomacia en el mundo contemporáneo ; Educación diplomática por el siglo XXI », n°121, 2021.
7. Frédéric Charillon, *La politique étrangère de la France*, Paris, La Documentation française, 2011, p. 53.
8. Emmanuel Macron, président de la République, *Déclaration sur la francophonie*, Paris, 20 mars 2019.
9. Jürgen Erfurt, « Ce que francophonie veut dire », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, n°13, 2018, p 37.
10. *Le Discours de la servitude volontaire* » a été publié en 1574 par Étienne de La Boétie.
11. Jérôme Fourquet, Jean-Laurent Cassely, *La France sous nos yeux*, Paris, Seuil, 2021, pp. 477-511.
12. Philippe d'Iribarne, *L'étrangeté française*, Paris, Seuil, 2006.
13. Pascale Casanova, *La langue mondiale, traduction et domination*, Paris, Seuil, 2015.
14. Asia Djebar, *La disparition de la langue française*, Paris, Albin Michel, 2003.
15. Régis Debray, *Comment nous sommes devenus américains*, Paris, Gallimard, 2017.